

Elle continue comme il est naturel de venir les occasions de ma  
et par suite moi elle est impuissante à apporter une aide quelconque à qui que ce soit.

" Elle craint de perdre moi et peut-être, car elle ne possède aucun moyen d'attray.

" Ses préoccupations immédiates se placent sur son avenir, avec une espérance  
de trouver quelque jour des braves gens qui l'aideront à se débarrasser de sa

" Ses préoccupations, mal loges, empêchent leur mieux et empêchent de venir

" Se S'agit d'après elle que les répétitions sont liées et qu'il a lieu de procéder aux expulsions.

" Se dit elle évidemment sur ce dernier point fait la demande quelle en il n'entend  
pas et de la même - autre à la me des femmes et des enfants sans être à même  
de pouvoir donner leur logement.

" Allons, me diriez-vous, et les arrangements qui en fait on ?

" En fait, le logement est actuellement le seul et unique espoir des familles  
mal logées et pourtant constitue-t-il réellement une solution ?

" Alors les arrangements n'appartiennent pas à la mairie. Ils sont la propriété  
des H. Q. D. et doivent uniquement par eux être.

" Je vais leur expliquer que ce n'est pas de droit ce sont produits. Tous  
les logements mal logés en fait ne sont pas toutes ni toutes. Quel service  
peut-on apporter à cette situation ? Se dit elle peut-il mettre à la me une  
famille avec précaution qu'elle n'est pas niée ? Non, il n'y a rien à faire !

" Il faut donc une autre solution. me dit elle et c'est ainsi que est demandée  
de voir au Conseil municipal de déterminer des façons d'arriver à ce point  
de la politique par logement à venir à Paris.

Deux solutions sont tout possibles :

" 1<sup>o</sup> Faciliter au maximum l'accès à la propriété de façon à  
permettre à ceux qui ont la volonté de se procurer de se procurer qui est avant

tout leur problème, de disposer à bref délai d'un logement sain et décent et de dégager pour d'autres logements qu'ils occupent actuellement.

" Constituer pour la ville un lot de logements de démarrage, administrés par le bureau de bienfaisance par exemple, et qui permettra de lutter de façon efficace contre les occupations abusives en contre les taudis.

" Du fait de la suppression de l'office municipal du logement, la communauté est-elle contractée à l'égard de ceux qui sont dans la détresse un devoir social d'entraide évident.

" Je n'ignore pas que la communauté communale qui se tient collectif en est encore seulement à 54% de sa reconstruction (travaux en cours compris), c'est le chiffre que nous a donné récemment le Délégué Départemental au cours d'une récente réunion de la Commission de Reconstruction.

" Est-ce à dire que nous ne devons rien faire ?

" Il n'y a rien à faire devant le risque et l'inaction engagerait notre responsabilité bien plus que les erreurs que nous pourrions commettre dans l'accomplissement de cette tâche.

" Ce que vos commissions vous proposent, ce n'est pas une panacée, mais c'est un remède qui honorerait Royan en faisant même des sacrifices que le remède exige de la communauté toute entière.

" Royan et une ville de luse ne l'auront pas, mais avant de panser une escar, elle doit tout d'abord s'assurer qu'elle possède un moyen efficace de combattre la misère."

Chaque conseiller a reçu une documentation comprenant:

2<sup>e</sup> question: Le Conseil est-il d'avis de voter le CDDF au dommage Guerre?  
Valeur du dommage 19 millions. Prêt à 4,5% : 21 millions.

On a l'unanimité répondant M. Castelneau tient à dire qu'il dépense que la ville ne soit réduite à acheter un dommage pour éviter qu'il ne parte au-delà des villes que la guerre n'a pas dévotées.

5<sup>e</sup> question: Sans faire face à cette dépense, les sommes contractées l'empêchent de 5 millions de le à la réserve précédente (fonds social) et un emprunt supplémentaire de 25 millions. Le nombre de centimes additionnels sera cette lorsque la ville sera saisie de propositions précisant mutuellement le leur de l'indivisibilité de la durée de l'amortissement.

Le Conseil accepte cette proposition, mais M. Cougnet y est opposé car on ne lui donne pas l'assurance que les ressources de la ville permettent de payer l'annuité sans augmentation de l'impôt.

Il est répondu que le capital emprunté sera remboursé par à peu près la ville au fur et à mesure du paiement des redevances annuelles des futurs propriétaires. Il ne s'agit pratiquement que d'une avance  
1<sup>re</sup> question: Peut-on mettre les statuts à l'étude? Oui, si l'unanimité.

### III. - Reconstruction

1<sup>re</sup> - Visite de M. le Ministre des Tr. P. U. le 3 Septembre

M. le Ministre ministre des Tr. P. U. Qui viendra le 5 Septembre à Reims pour rendre compte de l'état de la reconstruction de la ville et étudier sur place les questions les plus importantes sur les plans d'édifices.

Il ne s'agit pas de réceptions mais de séances d'étude. Ses propositions de dépenses sont invitées.